



Paris, vendredi 23 février 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01167**Modifiant l'avis n° FR/2024/01130**

Pris en application :

Code des transports

Crue (Cote d'alerte > 2.50 m)**RIVIERE SEINE-TRAVERSEE DE PARIS****Modification des conditions de navigation (Restriction des conditions de navigation) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 23/02/2024 à 05:35**o **Seine dans Paris**

entre les pk 165,200 (Pont du périphérique amont) et pk 177,950 (Pont du périphérique aval) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés que la cote de 2.50 m a été dépassée à l'échelle du pont d'Austerlitz.

En conséquence: -La navigation des bateaux à passagers de plus de 110 m est interdite entre les pont du périphérique amont et aval de Paris

-La longueur des bâtiments, convois poussés, établissements et matériels flottants est réduite à 105m entre les ponts Sully et BirHakeim.

-Le demitour est interdit entre les ponts de Sully et d'Austerlitz pour les bâtiments de plus de 40 m.

-Le bras Marie est interdit bateaux à passagers. -Le bras de la Monnaie est interdit sauf aux bâtiments transportant du public qui peuvent ménager la garde de sécurité au passage des ponts.

Les conducteurs sont invités à prendre des précautions très rigoureuses en raison des variations constantes du régime de la rivière, des caractéristiques des courants et de la présence de nombreux ponts dont certains offrent un gabarit limité.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de pôle

Signé

DADI GOIO-MABIALA